

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

#### Procès-Verbal du conseil municipal du 17 03 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

**Date de la convocation : 10 03 2025**

**Présents :** BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel

**Excusés :** FENILLE Audrey (procuration MARTIN Valéry), MORIN Matthias, PEYLET Jessica.

**Secrétaire :** MARTIN Valéry

#### **Début du conseil municipal à 19h00**

- **Adoption du compte rendu du dernier CM du 06 02 2025**

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil à l'unanimité

- **Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire propose MARTIN Valéry comme secrétaire de séance.

- **Compte financier Unique CFU Commune**

Le Maire présente les dépenses et les recettes. La part des salaires pèse lourd sur le fonctionnement mais reste indispensable eu égard aux services apportés à la population avec une commune qui continue à investir pour l'avenir et entretenir ses biens.

Investissement :

#### **Section de fonctionnement**

- Dépenses : 318.500,02 €
- Recettes : 478.488,85 €
- Excédent de l'exercice : 159.988,83 €
- Excédent reporté 2023 C/002 : 406.229,62 €
- Excédent final : 566.218,45 €

#### **Section d'investissement**

- Dépenses : 135.673,29 €
- Recettes : 187.658,29 €
- Excédent de l'exercice : 51.985,07 €
- Déficit reporté 2023 C/001 : - 73.304,04 €
- Déficit final : - 21.318,97 €

#### **Reste à réaliser**

- Reste à réaliser dépenses : 52.974,46 €
- Restes à réaliser recettes : 3.760,95 €
- Reste à réaliser net : - 49.213,51 €
- Besoin de financement de la section d'investissement (budget 2025): 70.532,48 €

Le Maire quitte la salle. Michel OLLIER soumet au vote le CFU de la commune

Vote : POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Adopté

#### **Compte financier Unique CFU Assainissement**

#### **Section de fonctionnement**

- Dépenses : 10.331,95 €
- Recettes : 12.256,15 €
- Excédent de l'exercice : + 1.924,20 €
- Excédent reporté 2023 C/002 : 16.479,88 €
- Excédent final : 18.404,08 €

## Section d'investissement

- Dépenses : 3.469,94 €
- Recettes : 5931,00 €
- Excédent de l'exercice : + 2.461,06 €
- Excédent reporté 2023 C/001 : 14.840,18 €
- Excédent final : 17.301,24 €

Le Maire quitte la salle. Michel OLLIER soumet au vote le CFU de l'assainissement

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

## 5. Affectation des résultats Commune et & Assainissement

### Commune

Couverture des besoins de financement de la Section d'investissement :	70.532,48 €
Report au C/002 Fonctionnement 2025 :	495.685,97 €
Report au C/001 Investissement 2025 :	- 21.318,97 €

Le Maire fait voter l'affectation des résultats pour le budget Commune

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

### Assainissement

Report au C/002 Fonctionnement sur le budget 2025 : 18.404,08 € Report au C/001 Investissement sur le budget 2025 : 17.301,24 €

Le Maire fait voter l'affectation des résultats pour le budget Assainissement

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

## 6. RODP Orange 2024

Le réseau Orange est constitué de 21,656 km d'aérien, 14,365 km en sous terrain et 0,5 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public versé par Orange se calcule à partir d'un coefficient multiplicateur appliqué à chaque type de réseau pour un total de 1126,51 €

Le Maire propose d'accepter le linéaire proposé, sa répartition et la RODP de 1126,51 €

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

## 7. RODP DORSAL 2022 2023 2024 2025

Le réseau DORSAL est constitué de 2,6 km d'aérien, 237 m de sous terrain et 6,4 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public versé par Orange se calcule à partir d'un coefficient multiplicateur appliqué à chaque type de réseau de 378,72 € pour l'année 2025, 375,71 € en 2024, 365,44 € en 2023 et 331,90 € en 2022.

Le Maire propose d'accepter le linéaire proposé, sa répartition et la RODP de 1451,77 € pour les années 2022 2023 2024 2025

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

## 7. Subventions

Le Maire relaie une demande de la coopérative de l'école de 4000 € pour l'organisation d'un voyage scolaire sur 2 jours à Saint Pardoux d'Arnet pour les écoles de Saint Marc et Blessac. La commune est sollicitée à hauteur de 2000 €, il y aura aussi une participation de l'association des parents d'élèves « La Récré » et une prise en charge par les parents.

Le Maire propose de verser une subvention de 2000 € à la coopérative scolaire pour l'organisation du voyage scolaire.

L'association des conciliateurs de justice du Limousin a sollicité la commune pour une adhésion. Les membres bénévoles de cette association interviennent gratuitement sur les situations conflictuelles en amont du tribunal.

Le Maire propose de verser une subvention de 150 € à l'association des conciliateurs de justice.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

## 8. Adhésions

CAUE : 100 € AMAC : 132 € Agence d'attractivité et d'aménagement : 501 €

Le Maire propose de verser les subventions sus citées.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

## **8. Communalisation des biens de sections**

Le maire rappelle que le conseil avait délibéré sur la communalisation de droit des biens de sections pour lesquels les sectionnaires ne payaient pas d'impôt foncier. Cette possibilité a été retoquée par les services de la préfecture eu égard à la jurisprudence sur ces dossiers. Il reste donc la possibilité d'organiser un vote des sectionnaires de chaque village ou de communaliser l'ensemble des terrains de sections de la commune par la demande conjointe du conseil municipal et de la moitié des membres de la section par signature de ces derniers qui doivent avoir leur résidence principale dans le village concerné. Cette procédure étant la plus aisée à mettre en œuvre, Le Maire propose d'effectuer toutes les démarches de consultation des membres des sections pour la bonne réalisation de ces transferts à la commune et d'engager les démarches nécessaires à ces communalisations. Les villages de Margnot et Lachaud seront les premiers concernés.

Vote : POUR : 8

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Adopté

## **9. Rapport RPQS de l'eau potable SIAPE**

Le Maire fait un rapport synthétique et réglementaire du SIAPE. Il y a 8 abonnés pour 1 km de réseau, un abonné correspondant à 1,26 personne. Consommation moyenne de 56 m<sup>3</sup>/abonné. Il existe 6 points de captage avec 98 % d'eau souterraine. Le réseau SIAPE est connecté à celui de la Rozeille pour l'importation et l'exportation. 36 000 m<sup>3</sup> d'eau sont perdus à l'année sur les 382 km de canalisation.

En moyenne, le coût pour un ménage est de 3,44 €/m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> consommés annuel. Le taux de renouvellement du réseau est de 0,32 %. Le syndicat n'a pas d'endettement.

## **Questions diverses**

Le maire fait le point sur le projet d'extension de la salle polyvalente, seuls les lots 3 et 5 ont été allotés. Il reste encore les lots 2, 6 et 7 à allouer.

Le maire propose de faire les démarches nécessaires au recrutement d'un bénéficiaire du RSA dans le cadre de son contrat d'engagement de 15h/semaine.

**Fin du conseil à 22h30**

**Jean-Louis JOSLIN, Maire**

**Valéry MARTIN, Secrétaire de séance**